

Merci d'écrire lisiblement, en majuscules.

NOM : Prénom :

Nom d'artiste (si différent)

Adresse :

.....

N° SIRET :

Tel fixe : Portable :

E-mail :

Site Internet :

Discipline : (cocher la ou les cases correspondantes)

Dessin Peinture Sculpture Gravure Photographie Vidéo

Installation Autre Précisez :

Indication de formats : (cocher la ou les cases correspondantes)

Petits formats : 20 à 60 cm

Formats moyens : 50 à 100 cm

Grands formats : 100 à 200 cm et +

Possibilité exposition en Plein Air

Installation : m²

Autres Précisez :

Avez-vous des impératifs techniques particuliers ?

.....

.....

.....

.....

Nous nous efforcerons d'y pourvoir dans la mesure du possible.

Je soussigné.e, candidat.e à l'édition 2026 d'Artistes à Suivre, qui se déroulera du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026, déclare accepter les conditions générales de fonctionnement énoncées ci-contre.

La réception de votre candidature implique que vous avez pris connaissance du document la Charte de l'Artiste à Suivre Responsable, et qu'en cas d'admission à la sélection, vous en acceptez les termes.

Fait le à

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE :

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants qui doivent être fournis :

- Bulletin de candidature daté et signé, avec l'acceptation des présentes conditions.
- Dossier artistique de 12 pages maximum, incluant : un texte présentant la démarche avec des visuels des œuvres.
- Une note d'intention supplémentaire s'il s'agit d'un projet d'exposition particulier.
- Affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, AGESEA ou URSSAF, ou document similaire prouvant le statut professionnel pour les artistes étrangers.
- n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.

Les participants seront informés des résultats de la sélection par e-mail.

Les dossiers sont à envoyer avant le **31 octobre 2025**, de préférence par mail, au format .pdf à l'adresse suivante : **artistesasuiivre@gmail.com**

Merci d'intituler le mail « NOM Prénom - Candidature AAS 2026 » avec le dossier artistique au format PDF en pièce-jointe nommé par votre «NOM-prénom».

En cas d'envoi postal, une enveloppe à votre adresse suffisamment affranchie pour la réexpédition du dossier. *(Dans le cas où vous n'auriez pas envoyé d'enveloppe adaptée, ou si son affranchissement était insuffisant, nous ne pourrions pas vous retourner vos documents).*

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Tous types de pratiques artistiques sont acceptées. Les candidat.e.s peuvent postuler sans condition de nationalité et sans restriction d'âge.

Tout travail artistique doit être original (pas de copies).

Les créations réalisées en partie ou totalement par IA ne seront pas retenues.

Le jury est renouvelé chaque année et se réunira pour examiner les dossiers fin novembre.

Les réponses seront données à tous.tes les candidat.e.s au plus tard le 15 décembre 2025.

Le jury sera particulièrement attentif aux candidatures d'artistes n'ayant jamais participé à Artistes à suivre. À qualité égale, la priorité sera accordée aux candidatures n'excédant pas trois ans d'exposition avec Artistes à Suivre.

Dossier de candidature à envoyer avant le 31 octobre 2025

par e-mail : artistesasuiivre@gmail.com

ou par voie postale : Artistes et Chemins - Candidature AAS 2026

18 bis route des Pyrénées - 11190 Couiza

Informations complémentaires

Saralisa Pégorier, coordinatrice

06 95 08 11 56 / artistesasuiivre@gmail.com

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE :

Tout artiste sélectionné s'engage :

- à être présent sur le lieu d'exposition pendant les quatre jours aux heures d'ouverture.
- à participer au vernissage le mercredi 13 mai.
- à rétrocéder à l'association Artistes & Chemins une participation aux frais, à hauteur de 15% du montant des ventes effectuées dès 100 euros de vente.

Aucun droit d'entrée n'est réclamé aux artistes, toutefois, après sélection, l'adhésion à l'association «Artistes et Chemins» (15€) est nécessaire.

Deux réunions préparatoires de la manifestation seront organisées (janvier & avril).
La présence à une des deux réunions est obligatoire pour les artistes sélectionnés.

LIEUX ET DATES D'EXPOSITION :

Du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2026.

Les lieux d'exposition seront choisis au mieux dans les intérêts de chacun, en collaboration avec les artistes et les communes, le long des circuits définis pour la manifestation.

Vous déposez votre candidature pour participer à l'événement **ARTISTES À SUIVRE**.

Avant d'envoyer votre bulletin, merci de prendre connaissance des principes de notre association, et des conditions de votre participation.

L'association ARTISTES & CHEMINS organise chaque année pendant le week-end de l'Ascension la manifestation ARTISTES À SUIVRE. Cette action est l'œuvre d'une équipe de bénévoles et jouit d'une image très positive en termes d'organisation, de professionnalisme, de qualité des artistes, de public, de rencontres et de liens qu'elle génère.

Ce succès tient en très grande part à votre adhésion à l'esprit «Artistes à Suivre».

En acceptant de faire un bout de chemin à nos côtés, vous relevez avec nous un défi qui jusqu'à présent s'est avéré gagnant, mais qui n'est pas sans risque (précarité financière, aléas de la météo, défections possibles du bénévolat, du sponsoring, des institutions, de la presse...).

Situé en Occitanie, l'événement ARTISTES À SUIVRE attire dans la Haute Vallée de l'Aude des visiteurs curieux qui souhaitent découvrir, en même temps que la région, le travail d'artistes actuels.

Ce public (moitié territorial, moitié extra-territorial) se fidélise et cherche chaque année à se retrouver face à de nouvelles propositions artistiques. D'où la nécessité d'un renouvellement dont s'acquitte le jury en étant lui-même renouvelé chaque année.

LE JURY :

Composé généralement de 7 personnes dont au moins 6 professionnels de l'art (galeristes, collectionneurs, enseignants, artistes, acteurs culturels d'un territoire, etc.) il se réunit fin novembre.

La sélection s'opère dans une totale indépendance, qui garantit la qualité et la crédibilité de notre action. Les critères de sélection portent sur l'originalité de la démarche, la maîtrise des techniques, la cohérence du travail, quelles que soient les écoles, les tendances, et les disciplines.

En cas de nécessité, et à qualité égale, un artiste qui se présente pour la 1ère fois aura la préférence sur un artiste qui a participé 3 fois consécutives.

Veillez à fournir un dossier bien présenté et conforme à notre demande.

LES ESPACES D'EXPOSITION :

Un espace exclusif est affecté à chaque artiste, en fonction des indications techniques et exigences matérielles qui nous sont communiquées.

Vous devez nous faire savoir avant fin décembre si l'espace proposé vous convient.

Il vous appartient de prévoir l'accrochage et l'éclairage, et d'assumer le fléchage au moment des expos.

Nous ferons notre possible pour vous apporter l'aide nécessaire si besoin.

LES CIRCUITS :

ARTISTES À SUIVRE se déroule en milieu rural, c'est-à-dire que vos lieux d'exposition seront dans des petits villages quelquefois excentrés, mais le long de circuits cohérents qui peuvent se faire tranquillement en une journée (3 à 5 communes par circuits).

Nous faisons en sorte que chaque village accueille au moins 3 artistes.

Chaque artiste reçoit en moyenne entre 300 et 1 000 visiteurs pendant les 4 jours.

Vous devez être présents toute la journée sur le lieu d'exposition.

Pensez donc à votre pique-nique s'il n'y a pas de point de restauration à proximité.

LA COMMUNICATION :

Nous vous confions la diffusion de l'ensemble des documents que nous vous fournirons: catalogue (3 000 ex), flyers (10000 ex), affiches, et de faire connaître la manifestation par vos propres moyens. De votre implication dépendent le succès et la fréquentation de vos expositions.

LE CATALOGUE :

Un catalogue tiré à 3 000 exemplaires met en valeur votre travail sur une pleine page. Veillez à la bonne qualité de la photo que vous choisirez : 300dpi min.

Les documents définitifs doivent nous être remis au plus tard le 1er janvier.

Ces documents figureront aussi sur notre site : www.artistesasuivre.org

LES DATES ET LES HORAIRES :

Du jeudi au dimanche, les expositions doivent être ouvertes au public de 10H à 18H (21H le jour de nocturne) et vous devez être présent, ou vous faire remplacer en cas d'absence.

Le vernissage aura lieu le mercredi en fin d'après-midi.

LES PRÉPARATIFS :

Nous comptons sur votre présence aux deux réunions que nous programmons généralement fin janvier et en avril. Elles ne sont pas obligatoires mais ont pour objectif de pouvoir nous rencontrer en amont, vous faire connaître les artistes exposant dans votre secteur et la personne relais qui sera votre interlocuteur pendant les mois de préparation.

LES ÉVÈNEMENTS :

Chaque fin de journée, un éventail d'animations diverses ponctuent la clôture des expositions (concerts, spectacles de danse, théâtre, dégustations, etc.) Ces événements ne font pas partie de la sélection, mais ils contribuent au succès des 4 jours. Nous les coordonnons à la demande des prestataires et incluons leur programmation dans le catalogue et le flyer.

LE OFF :

Des manifestations « Off » jalonnent nos circuits. Elles contribuent à la vie de ces 4 jours, mais en aucun cas ne doivent entraîner de confusion. Il ne doit pas y avoir d'expo Off et « officielle » sur un même lieu, sur les mêmes affiches, et aucun visuel d'Artistes à Suivre ne doit être utilisé pour une animation Off.

LES OBLIGATIONS DE L'ARTISTE EN 6 LIGNES :

- Remise des documents définitifs avant le 1 janvier 2026.
- Présence aux réunions et à l'inauguration.
- Présence sur les lieux d'exposition et respect des horaires pendant les 4 jours.
- Contribution active à la diffusion des documents.
- Participation aux frais d'organisation de l'ordre de 15% sur les ventes réalisées.
- Adhésion à l'association Artistes & Chemins.

La réception de votre appel à candidature implique que vous avez pris connaissance des conditions précitées, et que vous les acceptez en cas d'admission à la sélection.